

Voie professionnelle : le Directeur de Cabinet du Ministre commence à prendre ses responsabilités !

Après 4 années de déni, de posture, de fins de non recevoir de la part de la DGER, voire de reniements quant aux quelques orientations arrêtées, le Ministre de l'Agriculture, par l'intermédiaire de son Directeur de Cabinet, a été amené le 18 février dernier, lors d'une bilatérale avec le SNETAP-FSU, à prendre de réels engagements. Cette rencontre demandée en urgence faisait suite au boycott du dernier CTEA sur fond de dégradation avancée du dialogue avec l'Administration sur la voie professionnelle et de non réponses à plusieurs courriers portés en commun avec la FCPE, puis avec la CGT, FO, SUD et la Confédération Paysanne. L'explication s'est voulue de part et d'autre franche et directe.

Le SNETAP-FSU a rappelé sa position constante sur la réforme de la voie professionnelle : oui à la possibilité de passer un bac pro en 3 ans, mais en préservant un parcours 4 ans pour les jeunes, nombreux, qui en ont besoin, afin de ne pas aboutir aux résultats que nous connaissons : plus de jeunes accédant au bac, mais avec un taux d'échec aggravé (25% en moyenne contre 20 précédemment), un nombre de décrocheurs et de redoublements accru et enfin des difficultés importantes pour la poursuite d'études en BTS. Nous avons ajouté que 5 ans après la mise en place de cette réforme sur fond de réduction de postes dans la fonction publique, il était plus que temps que l'actuelle majorité sache s'en démarquer (comme elle avait su en dénoncer les travers quand elle était dans l'opposition), l'évaluer et la corriger autant que de besoin, quitte à le faire en plusieurs étapes !

Le Directeur de Cabinet, sans revenir sur le constat posé, a tenu de son côté à indiquer qu'il ne fallait pas entretenir d'illusion, soulignant que le contexte budgétaire ne permettrait pas à l'aune de ce mandat la possibilité d'un retour au bac pro 4 ans, ni même à la généralisation d'une voie d'accès en 4 ans partout sur le territoire. Il a ajouté qu'un bilan indépendant de la réforme de la voie professionnelle s'imposait néanmoins « en dépit de la difficulté à se projeter dans un schéma alternatif ». Par suite, dans une logique de rapport coût-efficacité, l'ensemble des dispositifs d'individualisation se doivent d'être réinterrogés, plus dans le sens d'un suivi individuel que d'une structure. La Directrice Générale d'ajouter que nous avons plus de points partagés dans l'analyse des résultats actuels que de divergences, avec un travail de fond à conduire en matière d'acquisition progressive des diplômes et d'usages des moyens d'accompagnement, en s'écartant du redoublement « classique », mais sans exclure une année supplémentaire pour les élèves en ayant besoin.

Le SNETAP-FSU a redit la nécessité de ré-interroger l'ensemble des dispositifs d'individualisation sans exclusive (aide individualisée, tutorat, soutien, stage passerelle, EIE, « classe spécifique »), afin de faire évoluer leur mise en œuvre en regard des objectifs qui leur sont assignés. En ce sens, nous avons rappelé que le dispositif réglementaire, dit de « classe spécifique », circonscrit jusque là faute de volonté politique au seul lycée de Tours-Fondettes, a la mérite de permettre la mise en œuvre de pratiques pédagogiques innovantes dans le cadre de la classe (ancrochage, enseigner autrement, tutorat, conseil de classe participatif...), et ainsi de dépasser l'opposition stérile entre individualisation et groupe classe. Le SNETAP-FSU a par suite demandé que le mépris cesse (le dernier rapport faisant mention de la classe de Tours datant de 2011) et que les projets portés par les équipes éducatives des lycées de Laval et Radinghem puissent être pris en compte pour ce qu'ils sont et que des moyens soient dégagés afin qu'ils puissent être mis en œuvre dès la rentrée prochaine.

Au sortir de cet échange, les décisions arrêtées par le Directeur de Cabinet sont les suivantes :

- deux inspections seront conduites l'une visant à évaluer la réforme du bac pro 3 ans dans son ensemble confiée conjointement aux ingénieurs du CGAER et aux inspecteurs généraux de l'EN (remise du rapport prévue en fin d'année civile, avec un rapport étape avant l'été), et l'autre portant spécifiquement sur l'évaluation des dispositifs d'individualisation eux-mêmes confiée à l'Inspection de l'EA, avec une enquête qualitative et quantitative par lycée commandée aux DRAAF-SRFD (remise du rapport prévue en fin d'année scolaire, avec une parution de la circulaire individualisation révisée dans la foulée) ;
- les projets de classe portés par les LEGTA de Laval et de Radinghem seront présentés devant le Comité pour l'innovation pédagogique dans l'Enseignement Agricole, en vue de permettre leur mise en route dès cette rentrée, avec un financement à dégager notamment à partir des crédits d'individualisation et de ceux visant à soutenir l'innovation.

Le SNETAP-FSU se félicite que des engagements clairs et datés soient enfin pris pour avancer vers des solutions pour les jeunes les plus en difficulté.

Paris, le 28 février 2015